



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.6

Numéro de la demande : 2013-2320
Demande : B.3.6 Modifications à l'étiquette du produit – Délai d'attente avant la récolte ou l'abattage
Produit : Granuflo-T
Numéro d'homologation : 30548
Matière active (m. a.) : Thirame
Numéro de document de l'ARLA (PDF en français) : 2459257

Objet de la demande

La présente demande vise à faire passer de 1 à 28 jours le délai d'attente avant la récolte (DAAR) pour les pommes traitées au Granuflo-T. La matière active, le thirame, fait actuellement l'objet d'une réévaluation.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation environnementale et évaluation de la valeur

Aucune évaluation des propriétés chimiques, environnementale ou de la valeur n'est requise pour la présente demande.

Évaluations sanitaires

Des essais acceptables de dissipation des résidus menés aux États-Unis, notamment dans des régions productrices représentatives du Canada, ont été soumis pour étayer la demande de modification du DAAR (de 1 à 28 jours) pour les pommes sur l'étiquette du Granuflo-T. Les données sur la dissipation des résidus de thirame indiquent une diminution générale lorsque le DAAR est augmenté. La modification proposée sur l'étiquette vise à garantir que les résidus de thirame dans et sur les pommes seront conformes à la LMR établie de 7 ppm. L'exposition alimentaire aux résidus de thirame n'augmentera pas par suite de la modification demandée à l'étiquette, et celle-ci n'entraînera aucun risque inacceptable pour aucun sous-groupe de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Conclusion

Après avoir évalué la présente demande, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a conclu que les renseignements étaient suffisants pour approuver la modification du DAAR pour les pommes traitées au Granuflo-T. Le statut réglementaire du Granuflo-T pourrait changer par suite de la réévaluation de sa matière active, le thirame.

References

PMRA Document Number	Reference
2385665	1998, Determination of the Magnitude of Residues of Thiram in Apple RACs from Trees Treated with a Thiram 75 Water-Dispersible Granule Formulation, DACO: 7.4.1
2385669	1995, Magnitude of Thiram Residue in Apples, DACO: 7.4.1

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2015

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.